

La Bibliothèque Canadienne.

TOME VII. NOVEMBRE, 1828. NUMERO VI.

HISTOIRE DU CANADA,

Comme cette lettre, ainsi que la réponse qu'y fit le comte de Frontenac, jettent quelque nouveau jour sur les vues et les prétentions que l'on avait alors de part et d'autre, au sujet des sauvages, nous les transcrivons l'une et l'autre, du moins en substance.

“ Je ne fais que d'arriver des frontières, dit le chevalier de Bellamont à M. de Frontenac, où j'ai eu une conférence avec nos cinq tribus d'Indiens que vous appelez Iroquois. Ils m'ont prié avec instance de les continuer sous la protection du roi, mon souverain, ayant protesté en même temps une inviolable sujétion et fidélité à sa majesté, et s'étant plaints des outrages que leur ont faits vos Français et vos sauvages du Canada, nonobstant le traité de paix dans lequel ils se croyaient compris, en vertu de la fidélité qu'ils doivent au roi, comme ses sujets. Ils m'ont aussi représenté que vos gens ont pris ou enlevé quatrevingt-quatorze des leurs, depuis la publication de la paix ; ce qui me surprend d'autant plus qu'on a toujours regardé les Iroquois comme sujets de la couronne d'Angleterre ; ce qui se peut faire voir à tout le monde par des preuves solides et authentiques.

“ Le roi, mon maître a trop de pénétration dans les affaires et le cœur trop grand, pour renoncer à son droit, et moi j'ai ses intérêts trop à cœur pour laisser faire à vos gens la moindre insulte à nos Indiens, et surtout pour souffrir qu'ils les traitent en ennemis. C'est pourquoi, je leur ai recommandé d'être sur leurs gardes, en cas qu'ils soient attaqués, et de faire main-basse sur les Français comme sur les sauvages, leur ayant fourni tous les secours dont ils avaient besoin. Vous voyez, monsieur, que je ne fais pas difficulté de vous révéler tout mon procédé, dont je suis assuré d'être avoué du roi mon maître.

“ Au reste, si vous ne faites cesser les actes d'hostilité de votre côté, on s'en prendra à vous de toutes les suites qui pourront arriver, et je laisserai à juger à tout le monde qui aura le plus de tort, ou de vous ou de moi ; vous pour avoir rallumé la guerre ; moi, pour défendre nos Indiens contre vos entreprises.